

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

Présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Alain OUVRARD, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Hélène CAQUINEAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole S'THEMER.
Secrétaire : Sylvie GUITTON.

Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 23 juin 2021 :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Point sur le budget
- Devis pour les cavurnes
- Acquisition d'un tableau pour la bibliothèque
- Tableau des effectifs
- Baux commerciaux : autorisation de signature
- Mutualisation de la tondeuse : signature d'une convention
- Enquête publique sur prélèvements d'eau pour irrigations agricoles
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 28 juin 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

Aucune observation n'étant à y apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

POINT SUR LE BUDGET

Jacques FRADIN fait le point sur le budget (situation au 22 juin 2021) et en commente les grandes lignes en séance.

En ce qui concerne le « FONCTIONNEMENT », les dépenses sont réalisées à hauteur de 31,94% et les recettes à 60,01%.
En ce qui concerne l'« INVESTISSEMENT », les dépenses sont réalisées à hauteur de 19,60% et les recettes à 0,84%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

Par ailleurs, il y a lieu de faire une décision modificative sur les dépenses « Investissement » : en effet l'opération 182 « Effacement des réseaux » est insuffisante au budget pour honorer une facture. Jacques FRADIN propose de réduire l'opération 146 « Voirie » de 690,77 € afin d'abonder l'opération 182.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne son accord pour la décision modificative.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Un tracteur et une remorque, propriété de la commune, pourraient être vendus. Jacques FRADIN informe les élus que deux agents seraient intéressés ; il propose un prix de vente respectif à 3.500 € ttc et 500 € ttc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la vente :
 - o du tracteur pour un montant de 3.500 € ttc
 - o de la remorque pour un prix de 500€ ttc
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces ventes.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Appartement 1^{er} étage - rue des Halles (donnant place de l'Eglise) : une caution de 260 € avait été versée à l'entrée du locataire dans les lieux en février 2010. Au départ du locataire, les agents ont participé (temps et prêt d'un véhicule pour le transport vers la déchetterie), avec la famille, à vider l'appartement. Jacques FRADIN propose que la caution ne soit pas restituée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne son accord pour que la caution ne soit pas restituée.

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

DEVIS POUR LES CAVURNES

Jacques FRADIN rappelle aux élus qu'en 2019, 12 cavurnes avaient été construites par les Pompes Funèbres DAUGER. A ce jour, 2 cavurnes restent disponibles.

Il informe les élus qu'un devis a été demandé à l'établissement précité, en vue de la construction de 15 nouvelles cavurnes qui seront situées sur la droite en haut du cimetière. Le devis s'élève à 4.725,00 € ttc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la construction de 15 cavurnes
- autorise le Maire à signer le devis des Pompes Funèbres DAUGER de 4.725,00 € et à lancer les travaux au plus vite.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

ACQUISITION D'UN TABLEAU POUR LA BIBLIOTHEQUE

Jacques FRADIN informe les élus que les bénévoles de la bibliothèque ont sollicité la commune en vue de l'acquisition d'un tableau « Le paradis blanc », réalisé par Madame Annick MICALLEF, d'une valeur de 80 €.

Il propose aux élus de l'acquiescer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- donne son accord pour l'acquisition du tableau « Le paradis blanc » de Madame MICALLEF, au prix de 80 €, afin de l'installer dans les locaux de la bibliothèque.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

TABLEAU DES EFFECTIFS

Jacques FRADIN propose que le tableau des effectifs soit mis à jour pour tenir compte des modifications intervenues et validées par le Comité Technique (CT) dans sa séance du 25 mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de postes
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Temps complet	2
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps complet	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet	2
	Adjoint technique	Adjoint technique	Temps non complet	2
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	Attaché	Temps complet	1
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps non complet	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps complet	1

Postes de remplaçants : 3 adjoints techniques sur du temps complet et/ou non complet selon les besoins.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

BAUX COMMERCIAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

Jacques FRADIN rappelle aux élus que les baux commerciaux sont conclus pour une période de neuf années, avec possibilité pour le locataire de donner congé à la fin de chaque période triennale. Les baux du « Carrefour Express » et du « Tabac-Pressé » sont reconduits pour neuf années, à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2029 ; les loyers mensuels sont respectivement de 776,40 € ttc (647 € ht) et 420 € ttc (350 € ht).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
- autorise le Maire à signer les baux précités.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

MUTUALISATION DE LA TONDEUSE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Jacques FRADIN présente aux élus le projet de convention établi avec les communes de Mazières-en-Gâtine, Saint-Lin, Saint-Pardoux-Soutiers et Vouhé, en vue de l'utilisation en commun de matériels.

Il est précisé que les matériels existants restent la propriété des communes les possédant. A ce jour, la tondeuse et la remorque sont la propriété de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers. En cas d'achat de nouveaux matériels (remplacement de matériel et/ou acquisition d'un nouveau pour la mutualisation), l'achat sera réalisé par une seule commune.

Les charges de réparations, d'entretien et le coût d'usure du matériel seront proratisées selon le nombre d'heures d'utilisation. Les frais d'utilisation du tracteur, s'il n'est pas celui de la commune utilisatrice, seront également proratisés. Le matériel motorisé est assuré par la commune « propriétaire » alors que le matériel « attelé » est assuré par la commune utilisatrice.

Un débat s'instaure. L'achat d'une tondeuse pourrait être envisagé par la commune ; Claude GUITTON se charge de demander des tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- accepte la convention d'utilisation en commun des matériels
- donne pouvoir au Maire pour la signature de cette convention de mutualisation.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

ENQUETE PUBLIQUE SUR PRELEVEMENTS D'EAU POUR IRRIGATIONS AGRICOLES

Jacques FRADIN informe les élus que l'établissement public du Marais Poitevin a déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole en tant qu'organisme unique de gestion collective. Cette demande nécessite l'organisation d'une enquête publique inter-préfecturale au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques marins. 345 communes situées dans les départements (Vendée, Deux-Sèvres, Charente Maritime et Vienne) sont concernées par l'enquête et sont incluses partiellement ou totalement dans le périmètre de l'établissement public du Marais Poitevin.

Cette enquête se déroulera du 28 juin au 30 juillet 2021 et sera consultable par le public dans les Préfectures et Sous-Préfectures des départements ci-dessus énoncés.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau.

Un débat s'instaure. Certains élus auraient souhaité avoir communication de documents avant de prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ne voit aucune opposition à cette demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau.
- L'affichage de cette enquête a été fait en Mairie et sur le tableau extérieur, à la demande du Maire, depuis le 4 juin 2021 jusqu'au 1^{er} août 2021 inclus.
« Pour » : 7 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 8

QUESTIONS DIVERSES

↓ Subventions aux Associations

La parole est donnée à Sylvie GUITTON.

A ce jour, seulement quelques Associations se sont manifestées en vue de l'obtention d'une subvention.

Elle rappelle que les Associations doivent se manifester auprès de la Mairie afin de solliciter une subvention. Pour ce faire, elles doivent rédiger un courrier, accompagnée des rapports moral et financier de l'année écoulée et de la présentation de leur(s) projet(s) à venir.

Par ailleurs, un recensement de l'ensemble des Associations sur la commune sera fait en vue de leur adresser un courrier.

Ce point sera évoqué lors du Conseil Municipal du 2 septembre 2021.

↓ Arrêt bus

Une famille a demandé s'il était possible qu'un arrêt bus supplémentaire soit fait pour ses enfants scolarisés au Collège Roger Thabault. Bien que le ramassage scolaire dépende de la région Nouvelle Aquitaine, la commune est sollicitée pour avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide la demande de la famille.
« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

↓ Effectifs

Jacques FRADIN porte à la connaissance des élus, une information quant aux effectifs scolaires de la rentrée 2021-2022 :

- Maternelle : 53
- Élémentaire : 77

✚ Fête du 14 juillet

Elle est organisée, en commun avec la commune de VERRUYES, sur le site du plan d'eau.

Des activités (concours de pétanque et châteaux de sable) auront lieu d'après-midi ; un repas préparé par le restaurant « Le Lavoir » sera servi aux abords de la salle du Prieuré Saint-Martin, avec une animation. Un feu d'artifice clôturera la journée.

✚ Fête de l'Eté : samedi 28 août 2021

Les activités débuteront à 17h, avec des initiations sportives, une structure gonflable et la présence d'un stand des deux jumelages.

Un repas sera servi et préparé par le restaurant « Le Lavoir ». Le groupe Musicool assurera sa prestation durant le repas.

✚ Association Gymnastique féminine de Mazières-en-Gâtine

Cette Association a sollicité l'autorisation d'utiliser l'« Espace Associatif » afin d'exercer les cours d'assouplissement à compter de Septembre 2021 ; cette activité était dispensée auparavant dans l'espace du « Dojo » de la salle omnisports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, répond favorablement à cette demande.

« Pour » : 15 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

✚ Mobilier urbain

Jacques FRADIN, Claude GUITTON, Annie GADREAU et les agents municipaux ont fait un état des lieux sur le mobilier urbain (tables de pique-nique, poubelles) déjà en place, sur leur situation et leur état/vétusté. Par ailleurs, de nouvelles implantations ont été ciblées.

Une présentation de différents produits a été faite en séance et des devis vont être demandés.

✚ Terra Aventura

La parole est donnée à Carole STHEMER. Un projet pourrait être créé, qui serait une manière originale de découvrir la commune au travers d'un parcours défini avec la recherche d'indices.

Le Pays de Gâtine, la Communauté de Communes, le Département pourraient être des partenaires financiers pour ce projet.

Ce dossier fera l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil Municipal dans les mois prochains.

La séance est levée à 22h45.